

Département de l'Essonne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL D'ESSONNE**

COMPTE RENDU

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2002

Membres en exercice	43
Présents	43
Pouvoirs	0
Votants	43

L'an deux mille deux
du mois de décembre

le vingt et un
à 9 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne légalement convoqué, s'est assemblé à Ballancourt-sur-Essonne, 10, rue Varache, sous la Présidence de Monsieur de BOURBON BUSSET, Maire de la Commune siège.

Présents : Mesdames LABARRE – BERKOWICZ – ESTUBLIER – MOUREAUX – LANGUET – FIORI – ALBOUY – VIGNEAU – GRZESKOWIAK ,
Messieurs GALPIN – HILGENGA – BINANT – de BOURBON BUSSET – SEMUR – IMBERT – LEFORT – HERMANS – PRIOUL – ALDEGUER – MARAIS – COQUIDE – SOENEN – GOUARIN – GROUAS – GUILLOTON – POUSSIER – FAYOLLE – BERTHOMIER – ORTIN SERRANO – MARCHAL – MONIER – PERRET – BAZOT – BOULEY – PRIMAUD – HOUY – GOMBAULT – LEVILLY – QUINTARD – VALLENET – MAZODIER – ANSERMIN – LUTUN.

OBJET : Installation du Conseil de communauté de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur de BOURBON BUSSET, maire de la Commune siège, qui après l'appel nominal a fait lecture des résultats des 15 conseils municipaux composant la communauté de communes, tels qu'annexés à la présente.

Puis, Monsieur de BOURBON BUSSET a déclaré installés les membres titulaires et suppléants, dans leurs fonctions de conseillers communautaires titulaires et suppléants.

Le conseil de communauté a choisi pour secrétaire Marie Claire GRZESKOWIAK

OBJET : Election du Président

Le doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur COQUIDE, après avoir donné lecture des articles L 5211-1, L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8, L 2121-10 et L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Président.

A l'appel des candidatures, Monsieur de BOURBON BUSSET, seul candidat s'est présenté.

Chaque délégué à l'appel de son nom, a remis, fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 43
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 2
- Nombre de suffrage exprimés : 41
- Majorité absolue : 22

Monsieur Charles de BOURBON BUSSET a obtenu 41 voix

Monsieur Charles de BOURBON BUSSET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président, a été immédiatement installé et a précisé quelle ligne de conduite il suivrait.

Il a défini quatre principes d'actions :

Ne pas hésiter à être ambitieux, mais toujours rester pragmatique.

Reconnaître l'intérêt général :

Quand une décision n'emporte pas l'unanimité, car elle est peut-être contraire à l'intérêt bien compris de certaines communes, que tous puissent reconnaître que c'est l'intérêt général, dans un esprit de justice et de solidarité qui a prévalu.

Travailler au-delà des clivages politiques, en fonction du seul intérêt des communes et de leurs citoyens.

Respecter les identités communales :

La communauté de communes doit être un outil au bénéfice des communes et non pas l'inverse.

Puis Monsieur de BOURBON BUSSET a ensuite énoncé les actions prioritaires pour l'année 2003 :

- Structurer l'administration de la Communauté et définir les règles de fonctionnement, notamment financières (Dotation de Solidarité, ...)
- Régler les problèmes juridiques autour des syndicats, comme le SIEP, le SICAME, notamment et ceux liés aux compétences comme les ordures ménagères, par exemple.
- Préparer l'extension de compétences de 2004,
- Définir une ligne de conduite sur les candidatures formalisées : La Ferté , Baulne, Villabé,
- Créer un consensus autour d'un projet de développement (économique) du territoire,
- Créer une équipe solidaire et vivante,
- Mettre en place le Conseil Communautaire et le Bureau

Concluant son discours ainsi « Notre cohésion est le gage du succès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.